



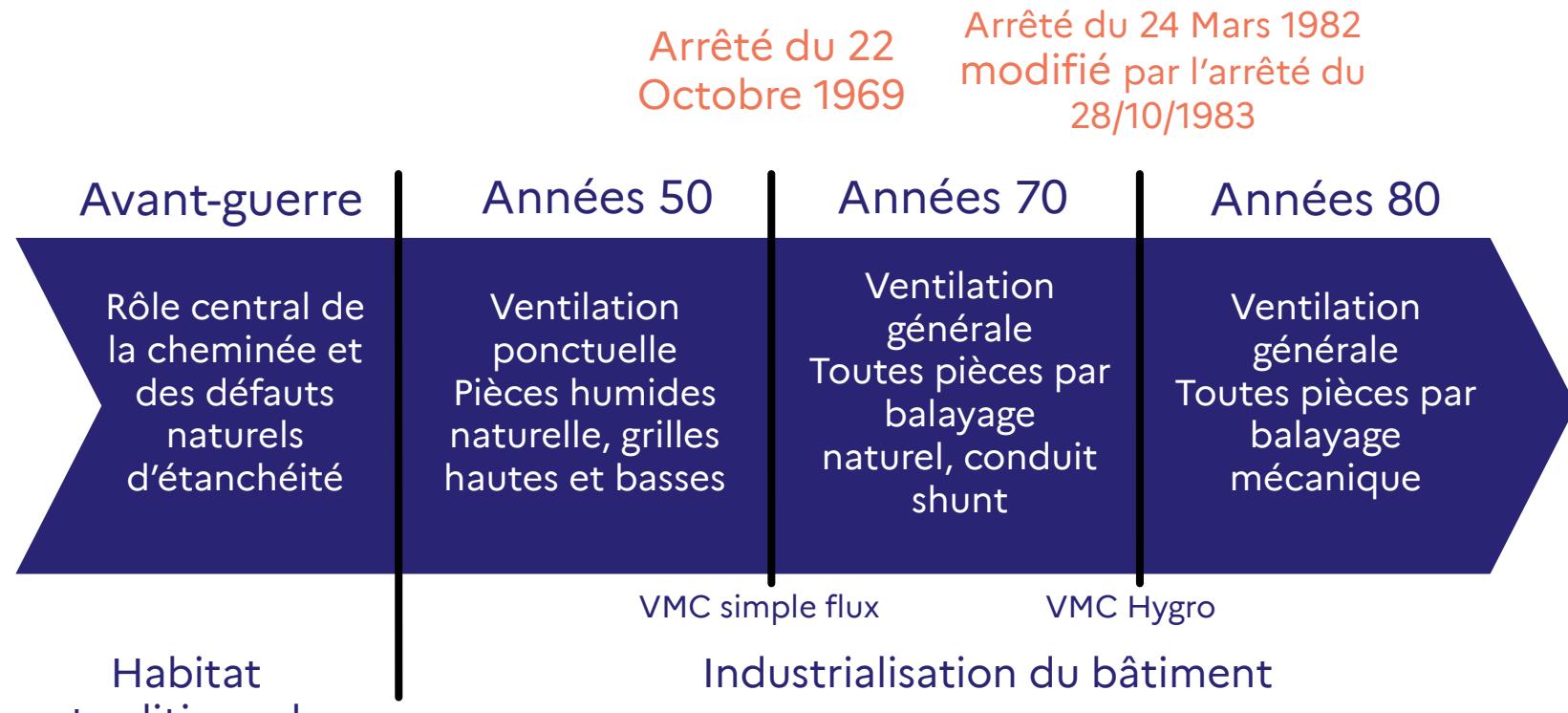
# COLLOQUE BÂTIMENT SANTÉ ET RÉNOVATION

Les réglementations

Delphine PALUDETTO – CEREMA Occitanie

Jeudi 02 Octobre 2025

# Histoire réglementation ventilation dans les logements



Avant 1969 :

- Ventilation pièce à pièce. Circulation d'air indépendante.
- Apparition de la ventilation générale et permanente en 1969.

Après 1982 :

- principe du balayage, entrée d'air par les pièces principales et sorties dans les pièces de services
- Débits d'extraction imposés dans les pièces humides
- Possibilités de réduction des débits (hygroréglable)

# Récapitulatif des principales réglementations

	Bâtiments de logements	Bâtiments scolaires	Bâtiments bureaux	ERP	Etablissement de santé/ Laboratoires	Autres
Débits de ventilation	<b>Réglementation Sanitaire Départemental Type (RSDT)</b> <b>Arrêté du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements modifié par l'arrêté 28 octobre 1983</b>	RSDT	RSDT	RSDT	RSDT Code du travail NF S 90-351*	RSDT Code du travail
Perméabilité à l'air des bâtiments	<b>RE 2020</b> – Obligation de garantir une perméabilité à l'air de l'enveloppe inférieure à : 0,60 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) maison, et 1 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> ) log. Collectif	<b>RE 2020</b> – Obligation de garantir une perméabilité à l'air de l'enveloppe inférieure à : 1,7 m <sup>3</sup> /(h.m <sup>2</sup> )			Pas d'obligation de résultat mais des mesures peuvent être réalisées, selon protocole, pour garantir la performance énergétique du bâtiment	
Entretien des équipements	<b>Décret n°87-712</b> du 26 août 1987 relatif aux réparations locatives, l'entretien courant de la VMC à la charge du locataire. Nettoyage des conduits de ventilation à réaliser  <b>Arrêté du 30 mai 1989</b> sur l'obligation de vérifications annuelles et tous les trois ans des VMC auxquelles sont raccordés des appareils gaz (conduits d'évacuation des fumées)		<b>Code du travail</b> : L'employeur maintient l'ensemble des installations en bon état de fonctionnement et en assure régulièrement le contrôle.  <b>RSDT 31.2</b> : nettoyage des conduits de ventilation doit être effectué au moins une fois par an  <b>Arrêté du 8 octobre 1987</b> qui stipule que pour la ventilation des locaux de travail, des examens des éléments de l'installation doivent être réalisés chaque année et portés dans le dossier de maintenance			
Filtration					NF EN ISO 14644 (classement ISO des salles blanches) ISO 16-890 et EN 1822 pour la classification des filtres	
Autres	<b>DTU 68.3</b> : pour le dimensionnement et la mise en œuvre des équipements et conduits de ventilation. <b>Norme NF EN 16798-3 (2017)</b> : aborde les concepts de ventilation efficace pour les bâtiments non résidentiels (débits, filtration, efficacité énergétique, acoustique).					

# Débits maximums dans les logements

Nombre de pièces principales du logement	Débits d'air extraits (exprimés en m <sup>3</sup> /h)				
	Cuisine	Salle de bain ou douche	Autre salle d'eau	Cabinet d'aisances	
				Unique	Multiples
1	75	15	15	15	15
2	90	15	15	15	15
3	105	30	15	15	15
4	120	30	15	15	15
5 et plus	135	30	15	30	15

Pour connaître les modulations de débits en cas de mise en place de VMC hygro se reporter ici :  
[Arrêté du 24 mars 1982 relatif à l'aération des logements - Légifrance](#)

# Autres débits (liste non exhaustive)

Local	Débits (m <sup>3</sup> /h.pers)	Règlements
Locaux d'enseignement : classes, salles d'études, laboratoires (à l'exclusion de ceux à pollution spécifique) ; maternelles, primaires et secondaires du premier cycle	15	RSDT
Locaux d'enseignement : secondaires du deuxième cycle et universitaires/ ateliers d'enseignement	18	RSDT
Locaux d'hébergements (chambres collectives/ dortoirs)	18	RSDT
Bureaux	25	Code du travail
Salle de réunion	30	Code du travail
Locaux de vente, restauration	22	RSDT
Locaux sportifs : piscine	22	RSDT
Locaux sportifs : autres	25	RSDT
Locaux sportifs : spectateur	18	RSDT
Ateliers, travaux physiques légers	45	Code du travail
Autres ateliers	60	Code du travail